



ARRETE DU PRESIDENT

portant désignation de Madame Emmanuelle LAMARQUE, pour représenter le Président au Bureau Communautaire du 21 juin 2023

Bertrand GERNEZ, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°D20200608_01 portant installation du Conseil Communautaire, n°D20200608_04 concernant l'élection des Vice-Présidents et n°D20200608_06 portant délégation du Conseil au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents, en date du 8/06/2020,

CONSIDERANT que le Président peut désigner le (la) Vice-Président(e) qui sera chargé(e) de le représenter au sein du Bureau Communautaire, lorsqu'il est empêché ;

ARRETE

Article 1 : Madame Emmanuelle LAMARQUE, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conseillère communautaire, est désignée pour représenter le Président au sein du Bureau Communautaire qui se tiendra le mercredi 21 juin 2023 à 17h30 à Chaumont-en-Vexin.

Article 2 : En sa qualité de représentante du Président, délégation de fonction et de signature est attribuée à Madame Emmanuelle LAMARQUE, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues au bureau communautaire précité.

A ce titre, elle dispose de tout pouvoir pour présider la séance, signer tout courrier, délibérations, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis par le bureau communautaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Emmanuelle LAMARQUE. Il sera affiché dans les lieux habituels réservés à cet effet, soit dans les locaux de la communauté de communes du Vexin-Thelle et transmis à Madame la Préfète de l'Oise.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre de la communauté de communes du Vexin-Thelle.

Fait à Chaumont-en-Vexin, le 15 JUN 2023

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture le 16.06.2023

Notifié à l'intéressé le 16.06.2023

Le Président,
Bertrand GERNEZ



La Vice-Présidente,
Emmanuelle LAMARQUE